

MINISTERE DE LA SANTE
ET DE LA POPULATION

REPUBLIQUE DU CONGO
*Unité * Travail* Progrès*

MINISTERE DE L ECONOMIE
DES FINANCES ET DU BUDGET

ARRETE N° 7 9 5 9 MSP/MEFB

fixant les attributions et l'organisation de la
cellule d'exécution du projet de réhabilitation
de l'hôpital de base Blanche Gomes de Brazzaville.

Le ministre de la santé et de la population,

Le ministre de l'économie ,des finances et du budget,

(/u la Constitution ;

(/u la loi n°014-92 du 29 avril 1992 instituant un plan national de
développement sanitaire ;

(/u le décret n°2003-101 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du
ministre de l'économie, des finances et du budget ;

(/u le décret n° 2003-118 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du
ministre de la santé et de la population ;

(/u le décret 2003-141 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets
n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet portant
nomination des membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n°7958/MSP/MEFB du 31 décembre 2003 portant création du
comité de pilotage du projet de réhabilitation de l'hôpital de base Blanche
Gomes de Brazzaville ;

(/u l'aide-mémoire de la mission de la Banque Arabe pour le Développement
des Etats Africains en date du 26 juillet 2003 relatif à la réhabilitation
de l'hôpital de base Blanche Gomes.

A R R E T E N T :

Article premier : Le présent arrêté fixe les attributions et l'organisation de la cellule d'exécution projet de réhabilitation de l'hôpital de base Blanche Gomes de Brazzaville.

Article 2 : La cellule d'exécution du projet de réhabilitation de l'hôpital de base Blanche Gomes de Brazzaville est dirigée et animée par un coordonnateur.

Elle est chargée, notamment, de :

- exécuter le projet ;
- appliquer les décisions du comité de pilotage ;
- suivre l'exécution des travaux de génie civil ;
- faire acquérir les équipements médicaux et tout autre équipement nécessaire au projet ;
- prendre tout contact utile ;
- assurer les tâches de secrétariat.

Article 3 : La cellule d'exécution du projet de réhabilitation de l'hôpital de base Blanche Gomes de Brazzaville, outre le coordonnateur, comprend :

- un expert en génie civil ;
- un expert en équipements médicaux ;
- un technicien du bâtiment ou métreur dessinateur ;
- un comptable ;
- un secrétaire ;
- un chauffeur.

Article 4 : La cellule d'exécution du projet de réhabilitation de l'hôpital de base Blanche Gomes de Brazzaville présente un rapport trimestriel d'exécution des travaux et de l'utilisation des crédits alloués au comité de pilotage du projet de réhabilitation de l'hôpital de base Blanche Gomes de Brazzaville.

Article 5 : Le coordonnateur de la cellule d'exécution du projet de réhabilitation de l'hôpital de base Blanche Gomes de Brazzaville est nommé par arrêté des ministres en charge de la santé et des finances.

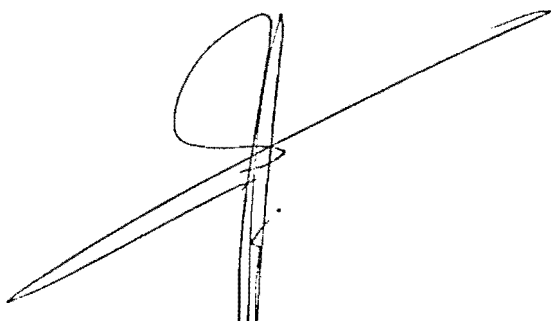
L'expert en génie civil et l'expert en équipement médicaux sont nommés selon les procédures de la Banque Arabe pour le Développement des États Africains.

Les autres agents sont nommés par note de service conjointe des ministres en charge de la santé et des finances.

Article 7 : Le présent arrêté sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville ,le 31 Décembre 2003

Le ministre de la santé
et de la population,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a vertical line and a long horizontal stroke extending to the left.

Alain MOKA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'R' followed by a vertical line and a long horizontal stroke extending to the right.

Rigobert Roger ANDELY